

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

Séance du 26 octobre 2018

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de convocation	22/10/2018
Date d'affichage	02/11/2018/

L'an deux mil dix huit, le vingt six octobre, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M., M. WATRIN F., Mme SERRE F., M. KNAJDER M., M. VOILQUIN Alain, , Mme GAND E., M. Mme ROUX A., Mme NAWROCKI B., M. LEPAGE P.

Absents excusés : M. LEPRINCE Romuald donnant pouvoir à M. DUMONT Jean-Claude, M. HENRY Gilles donnant pouvoir à Mme GUERMEUR Michèle, Mme LULLO Esperanza donnant pouvoir à M. VOILQUIN Alain, Mme BAVOUX Fabienne donnant pouvoir à Mme GAND Evelyne, M. LEPAGE Jean-Noël donnant pouvoir à M. LEPAGE Pascal.

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

CONVENTION FINANCIERE AVEC LA CODECOM VAL DE MEUSE VOIE SACREE POUR LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES LIEES AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE SCOLAIRE

2018-10-D07

Depuis le 1^{er} juillet 2017 la compétence scolaire a été transférée à la Codecom Val de Meuse Voie Sacrée. Une période transitoire du 01/07/2017 au 31/12/2018 étant nécessaire pour finaliser la gestion administrative liée au transfert de compétence il est convenu que les dépenses et recettes prises en charge par la commune pendant cette période seront remboursées par la communauté de communes à réception d'un décompte et d'un titre de recettes. Et inversement si la communauté de communes a pris en charge des factures pouvant couvrir la période antérieure au 01/07/2017 celles-ci seront remboursées par la commune au prorata de la période concernée après établissement d'un décompte accompagné d'un titre de recettes.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention relative à la prise en charge des dépenses liées au transfert de la compétence scolaire à conclure avec la communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée et tout document relatif à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20181026-2018-10-D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018